

DEC133001DR07

Décision portant nomination de M. Romain GUYOT aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5242 intitulée « Institut de génomique fonctionnelle de Lyon ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant] **Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° **DEC11A004DSI** du **04/01/2011** nommant **Vincent LAUDET**, directeur de l'unité **UMR5242 intitulée « Institut de génomique fonctionnelle de Lyon »** ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option « **détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources radioactives scellées nécessaires à leur contrôle** » délivrée à **M. Romain GUYOT** le **26/09/2013** par le **CNRS Formation Entreprises** ;

Vu l'avis favorable du CHSCT-spécial (à défaut du conseil de laboratoire) du **14/11/2013**,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Romain GUYOT, ingénieur de recherche, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du **26/09/2013**.

Article 2 : Missions¹

M. Romain GUYOT exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de **M. Romain GUYOT** sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à **LYON**, le **15/11/2013**

Le directeur d'unité
Vincent LAUDET

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

DEC132479dr08

Décision portant nomination de M. Sébastien BUSSON, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - (CESR).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7323, intitulée Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance (CESR), dont le directeur est M. Philippe VENDRIX ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Sébastien BUSSON, Ingénieur d'Etudes de 2^{ème} classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7323 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 19 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Philippe VENDRIX

DEC133152dr08

Décision portant nomination de Mme Véronique DAELE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR3021 intitulée Institut de Combustion Aérothermique Réactivité et Environnement.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 5 janvier 2012 nommant M. Iskender Gökalp, directeur de l'unité UPR3021 intitulée Institut de Combustion Aérothermique Réactivité et Environnement ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option Détention ou gestion de sources radioactives scellées d'appareils électriques émettant des rayons X et accélérateurs de particules délivrée à Mme Véronique DAELE le 06 avril 2013 par l'Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires (instn);

Vu l'avis favorable du CHSCT spécial du 14 novembre 2006,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Véronique DAELE, CR1, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 06 avril 2013.

Article 2 : Missions

Mme Véronique DAELE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Véronique DAELE sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 08 juillet 2013

Le directeur d'unité
M. Iskender GÖKALP

Visa du délégué régional du CNRS
M. Patrice SOULLIE

DEC133464dr08

Décision portant nomination de M. Jean-Yves BOURON, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité USR3565 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers » - (MSHS).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122896DGDS du 19 décembre 2012 approuvant la création de l'unité USR n°3565, intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers» (MSHS) ;

Vu la décision n° DEC133237INSHS du 13 décembre 2013 portant nomination de Mme Myriam SORIA aux fonctions de directrice par intérim de l'unité USR n°3565, intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers» (MSHS) ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Yves BOURON, Ingénieur de Recherche de 2^{ème} classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité USR3565 à compter du 1^{er} décembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 03 décembre 2013

Pour le président et par délégation,
La directrice d'unité par intérim
Myriam SORIA

DEC133442dr08

Décision portant cessation de fonctions de M. Jean TENSI, Assistant de prévention au sein de l'unité UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - P'

Le Directeur

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122536dr08 du 10 juillet 2012 portant nomination de M. Jean TENSI aux fonctions d'Assistant de Prévention,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention exercées par M. Jean TENSI, dans l'unité du CNRS n° UPR3346, à compter du 06 novembre 2012.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 20 décembre 2013

Jean-Paul BONNET,
Directeur de l'unité UPR3346

Patrice SOULLIE,
Délégué Régional